

# La spécificité du Lundi

Parmi les propos de Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) :

« J'ai médité sur la raison de la spécificité du lundi (en arabe le mot signifie le « second » jour) à l'égard du maître de l'Existence (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) et il m'est apparu clairement que tout comme lui-même fut la deuxième existence qui ne fut devancée que par l'existence de l'Éternel, de même ce jour est le second des jours et ne fut devancé que par le jour « unique » (c'est ainsi qu'est nommé le dimanche en arabe). C'est pour cette raison qu'il eut ses changements d'évolution en ce second jour puisque c'est en ce jour qu'il naquit (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui), qu'il s'en exila, qu'il entra à Taïba (Médine), qu'il en fut suscité comme Messager.

De même pour Seïdina Adam (paix sur lui), qui lui, fut particularisé par le vendredi. Il en a eu ses changements d'évolutions en rapport à sa création existentielle, car Seïdina Adam (paix sur lui) fut le dernier à exister dans les existences et il fut surnommé dans le langage des Connaisseurs comme « **La dernière théophanie** » et « **Le dernier habit** ». Or ce jour (le vendredi) est le dernier jour où Allah créa sa création.

Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) dit : « **C'est Lui qui en six jours créa les cieux et la terre et tout ce qu'il y a entre eux** » (Sourate 25 **Al Fourqane**, verset 59). Et pour le septième jour Il a dit (qu'Il soit Glorifié et Exalté) : « **Ensuite il s'est établi sur le Trône** » Comme Il l'a voulu et comme Il le sait et Il n'y a créé aucune créature. C'est par ce rapport que sont survenus en ce jour l'évolution d'Adam dans sa création, dans son entrée au Paradis et sa sortie, ainsi que son repentir ».

Ensuite il fut demandé à Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) : « C'est donc par cette analogie que l'on peut affirmer que le lundi est préférable au vendredi du fait que ce fut en ce jour que le maître de l'Existence (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) évolua ».

Il répondit : « Non, la préférence est un Décret Divin, ni cause, ni analogie n'interviennent dans ce sujet. Ce n'est que la Grâce Divine- Glorifié et Exalté- et qui est selon ce qu'Il veut, par ce qu'Il veut et pour ce qu'Il veut. Ce que l'on peut entendre comme supériorité au sujet d'une créature n'est effectif que par le biais d'une information provenant d'Allah et de Son Messager (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui), sinon il n'y a point de préférence ».

Texte traduit et tiré de **Djawahirou-l-ma'ani**  
Zaouiya Tidjaniya El Koubra d'Europe

